

# SUD OUEST

MONT-DE-MARSAN

**Foie gras**

**Des pratiques frauduleuses ?**

P. 12-13



ABONNEMENT  
**CHAQUE MATIN  
DANS VOTRE BOÎTE  
AUX LETTRES**  
votre journal  
et les suppléments

**7€60**

PAR SEMAINE

ABONNEZ-VOUS VITE AU  
**SUD OUEST**

05 57 29 09 33

MARDI  
29 JANVIER 2013  
0,90€

WWW.SUDOUEST.FR

## Immobilier: le rêve américain

**MIAMI** Une villa en Floride se négocie au prix d'un T2 à Bordeaux ou à La Rochelle. Un filon prisé des Français. Pages 2 et 3



## Foie gras : des pratiques frauduleuses ?

Cinq gaveurs autrefois affiliés au géant béarnais du canard, Euralis, ont saisi les magistrats d'une plainte contre ce qu'ils qualifient de pratiques frauduleuses



Les anciens gaveurs, Philippe Lapaque et Emmanuel Grémont, ici devant une salle de gavage, « redoutent que les enjeux économiques priment sur les enjeux sanitaires ». (Photo L.L.)

La requête a été déposée au parquet de Pau en avril, mais elle n'a pas encore été retenue. Le groupe alimentaire revendique « une exigence de qualité totale » et « une traçabilité parfaite »

Il ne lâchera rien. Près de dix ans après avoir refusé des lots de canards malades fournis par la société Montfort Grimaud (GMD, aujourd'hui Euralis Gastronomie) et deux ans après avoir gagné une partie de son combat contre le géant de la conserverie de canard, Euralis, l'ancien gaveur montois, Philippe Lapaque, poursuit sa lutte pour faire reconnaître l'existence au sein d'Euralis de ce qu'il qualifie de « tromperies institutionnalisées sur la marchandise ».

« **En 2003, j'avais refusé des canards car ils étaient atteints par la maladie de Derzy** (syndrome du nanisme bec court) et touchés par des problèmes de choléra et parce que ma conscience m'interdisait de gaver des animaux malades, rappelle-t-il. Aujourd'hui, ma conscience m'interdit d'arrêter de me battre, pas pour moi mais pour la santé publique, pour la sécurité des consommateurs... »

« **Pieds et mains liés** »

Désormais, le trublion Philippe Lapaque n'est plus seul. Quatre autres anciens gaveurs, autrefois liés à Euralis, l'ont rejoint pour cosigner une plainte contre X pour escroquerie. Le document compilé par l'avocat montois, Me Adrien Ville, a été déposé dès le 16 avril 2012 au tribunal de grande instance de Pau. Neuf mois plus tard, tous espèrent que la justice s'en saisira enfin...

Ce qu'ils dénoncent, c'est une logique économique qui pousse le géant du canard à faire administrer par les gaveurs des traitements antibiotiques (Amoxival, Cofamox 10, Dicural) et autres sulfates de cuivre à des animaux malades. « Le problème, c'est que, même si nous avions voulu refuser de le faire, c'était impossible ; juridiquement et économiquement parlant, nous étions tous pieds et mains liés au système Euralis », répète à l'envi l'ancien gaveur montois.

Les plaignants placent ces graves accusations de « **tromperie sur la qualité substantielle d'un produit** » en face de deux principes fondamentaux du Comité interprofessionnel du foie gras (Cifog). Le premier dit que « le foie gras est le foie sain d'un palmipède adulte robuste et en bonne santé » ; le second que « **toute administration de substances médicamenteuses est interdite pendant la période de gavage** ». « Vu ce que j'ai vu, et vu ce que d'autres gaveurs ont également pu constater en matière de soins et d'hygiène, j'estime que les gens sont en droit de se poser des questions sur ce qu'ils consomment », légitime Philippe Lapaque.

Si, aux yeux de la loi, ces principes ne valent que pour les canards commercialisés en Indication géographique protégée (IGP) et qu'Euralis affirme « déclasser » tous les canards traités par antibiotiques (lire par ailleurs), les anciens gaveurs expliquent que « même si c'était le cas, cela signifierait que les foies de ces canards impropres aux gavages finiraient dans des rillettes ou des mousses de foie, mais que, de toute façon, **la traçabilité ne permet pas de s'en assurer réellement** ».

Ancien gaveur mais également ancien chauffeur de GMD, Emmanuel Gremont affirme (sans néanmoins pouvoir en rapporter la preuve, NDLR) que ce qu'il se passait au centre de résultats d'Euralis Gastronomie à Maubourguet (65) n'était « pas clair ». « J'ai vu des lots de canards mélangés à l'abattoir, j'ai aussi vu des moyennes de poids complètement trafiquées... », témoigne le Landais de Saint-Sever.

### **Mauvais foie ou mauvaise foi**

Autre détail, qui n'en est pas un, l'homme s'étonne toujours autant d'avoir retrouvé du foie gras commercialisé avec mention de son nom de famille un an après l'arrêt d'activité de sa compagne...

Concernant l'administration décriée de sulfate de cuivre neige (pour combattre la candidose, NDLR), Brigitte Gremont assure aussi qu'un technicien lui avait demandé expressément de « laisser les sacs dans le coffre de sa voiture, surtout pas dans la salle de gavage... »

« Pourquoi nous les livrer, nous les faire manipuler, puis nous demander de les cacher si tout ça est autorisé ? », demande-t-elle à la justice.

Fort de ces éléments, Me Adrien Ville, a livré aux magistrats une plainte de 23 pages enrichie de nombreuses pièces (bons de livraisons, ordonnances, factures, etc.). « Les éléments apportés par mes clients sont à mon sens assez probants. Non seulement les diverses pièces versées aux débats rapportent la preuve que ces pratiques ont perduré sur plusieurs années, depuis au moins 2001, mais aussi, pour éviter tout risque de prescription (de trois ans en la matière, NDLR), j'ai récemment complété la plainte par des pièces en date de 2010 et 2011. Maintenant, je suis conscient que ce dossier est sensible et j'espère vraiment que le parquet de Pau ne le mettra pas sous le tapis (1). »

Et les plaignants de conclure en ces termes : « **Nous ne sommes pas contre le foie gras, au contraire nous sommes pour le foie gras à 100 %, mais pour le bon foie gras.** » Et de préciser sur ce dernier point qu'« il ne s'agit pas non plus de condamner le foie gras industriel car il peut être

très bien fait. Mais, franchement, celui que nous produisons dans les conditions dans lesquelles nous le produisons, même offert, nous n'y aurions pas touché. »

(1) Le représentant du parquet de Pau à qui la plainte a été confiée a simplement indiqué hier après-midi par téléphone qu'une décision sur ce dossier devrait être prise d'ici à quelques jours.

### **Euralis dément toutes pratiques frauduleuses**

Invité à réagir aux éléments compilés dans cette plainte, le groupe agroalimentaire de Lescar (64) a indiqué vendredi qu'Euralis a « une exigence de qualité totale concernant ses produits » et qu'elle exerce « un contrôle précis destiné à assurer la parfaite traçabilité des produits ». Euralis reconnaît qu'elle utilise des antibiotiques, mais cette administration est « tout à fait exceptionnelle » et elle répond à « des règles strictes ». Quoi qu'il en soit, « dans le cas où un traitement antibiotique a été administré à un canard IGP, le traitement induit un déclassement ». Euralis rapporte sur ce point que le soin des canards malades s'inscrit tout simplement dans le cadre du « respect du bien-être animal ».

Concernant la maladie de Derszy, Euralis indique que celle-ci ne fait pas partie des maladies réglementées et qu'elle n'a aucune incidence pour l'homme. Le groupe ajoute enfin que « cette maladie se traite par vaccination et non par la prise d'antibiotiques ».